



Synthèse de la plate-forme commune de revendications :

« Ce que nous dénonçons »

1 - Concernant les Etablissements

- Un abandon progressif de la qualité au profit de choix exclusivement budgétaires dans la contractualisation entre l'Etat et les établissements
- Une baisse des moyens inexplicable pour certains établissements (convergence tarifaire)
- Les démarches de qualité et de prévention mises à mal
- Un coût toujours plus élevé à la charge des résidents et de leur famille

2 - Concernant le Domicile

L'inertie des pouvoirs publics en matière de politique de soutien à domicile : non respect de la loi de 2002 et du décret « tarifaire » du 22 octobre 2003 avec une tarification ne prenant pas en compte les coûts de qualité et professionnalisation ; dénonciation du tarif unique de la Cnav ; dotation insuffisante des SSIAD et crainte d'instauration de tarifs plafonds ; APA insuffisante pour les plus fragilisés ; crédit d'impôt excluant les personnes âgées.

3 - Concernant la sous-consommation des crédits de la CNSA

Réaffectation des crédits à d'autres usages par l'Etat.

« Ce que nous voulons »

1 - Concernant les Etablissements

- Alléger le reste à charge pour les résidents et les familles
- Créer les 400 000 emplois prévus au service des personnes âgées
- Moderniser les établissements et professionnaliser les équipes
- Appliquer la réglementation et les recommandations de l'Etat
- Ajuster les politiques aux discours prononcés

2 - Concernant le Domicile

- L'intégration par les financeurs, dans leur tarification, des coûts associés à la qualité des prestations et à la professionnalisation des personnels en respect du décret « tarifaire » du 22 octobre 2003.
- Prise en compte, par les futures ARS, dans la tarification des SSIAD, des besoins des personnes les plus fragilisées, pour notamment leur permettre d'assurer la continuité de service.
- Extension du crédit d'impôt aux personnes âgées

3 - Concernant les crédits de la CNSA

Une consommation complète de ces crédits, en conformité avec les objectifs.

4 - Revendications concernant la mise en place d'un 5^e risque

Un financement à hauteur des enjeux et reposant essentiellement sur la solidarité nationale